

GUIDE DES AIDES DU CCAS 2024-2025



*« Nous sommes solidaires, emportés par la
même planète, équipage d'un même navire »
Antoine de Saint-Exupéry*



Le CCAS de SAINT DENIS LES BOURG

**Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
est un établissement public autonome,
qui dispose d'un budget propre alloué par la commune.**

Le CCAS est présidé de plein droit par le maire de la commune.
Son conseil d'administration est constitué paritairement de cinq élus locaux désignés par le conseil municipal et de cinq personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le maire.
Le CCAS propose des aides, détaillées dans ce guide, à destination des habitants à différentes étapes de la vie.

Les élus

Guillaume FAUVET (Président), Alain ROUSSEAU (Vice-Président), Évelyne DOUVRE, Frédéric MARCILLAC, Isabelle MESSINA, Jean-Philippe MINIER.

Les personnalités désignées

Habiba BENLAKRI (représentant les associations de personnes en situation de handicap), Dominique BERGONSO (personne qualifiée), Claude GERBEL (représentant les associations familiales), Marie-Françoise HEGOBURU (représentant les associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion), Michelle REYNIER (représentant les associations de retraités et personnes âgées).

Les Bons Vacances

À quoi servent-ils ?

Grâce aux bons vacances, les familles reçoivent une aide leur permettant de financer les temps d'accueil de loisirs avec ou sans hébergement, durant les vacances scolaires ou en dehors de ces périodes, les classes vertes, les classes de neige, les séjours linguistiques...



Comment fait-on ?

→ Pour tous les temps d'accueil et activités de Pôle Pyramide : s'adresser directement à Pôle Pyramide.

→ Pour les activités proposées par Terre en Couleurs ou les autres centres de loisirs : s'adresser à l'accueil de la mairie.

Conditions d'attribution

Vivre sur la commune

Être âgé de moins de 18 ans au 1^{er} jour du séjour

Avoir l'enfant à charge et bénéficier des prestations familiales

Condition de ressources (Quotient Familial de la CAF)

Aide limitée à 60 jours par année et par enfant

JEUNESSE

Aide au BAFA



Réservé aux 16/25 ans

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) en accueil collectif de mineurs est un diplôme non professionnel délivré à l'issue d'une formation payante, dispensée par un organisme habilité par le Ministère de la Jeunesse et Sports. Il permet de travailler dans l'encadrement, l'animation de groupes d'enfants, en centres de loisirs...

Le CCAS souhaite encourager les jeunes de la commune à passer ce diplôme.

→ Une première aide de **100 €** peut être allouée pour la formation générale puis **une seconde du même montant** pour l'étape d'approfondissement (une demande par aide).

→ Contrepartie : 2 stages au Pôle Pyramide.

Aide au permis de conduire



Réservé aux 15/25 ans

Apporter une aide financière **plafonnée à 1 000 €** pour aider au financement de la formation exclusivement dispensée par une auto-école qui accepte de conventionner avec le CCAS.

→ Contrepartie : 60 heures de bénévolat dans une association de Saint-Denis.

→ Un bilan de fin de dispositif devra être réalisé.

Parrainage d'étudiants en cursus à l'étranger



Réservé aux étudiants

Apporter une aide financière **plafonnée à 1 000 €** lors d'études à l'étranger et d'une durée d'au moins 6 mois.

→ Suivi personnalisé par un référent ou un membre du CCAS.

→ Contrepartie : Partage et retour d'expérience auprès des collégiens, habitants...

Conditions d'attribution

Vivre sur la commune

Condition de ressources (Revenu Fiscal de Référence) sauf BAFA

Conditions spécifiques à chaque aide (consulter le CCAS)

Portage de repas à domicile

Le CCAS apporte une participation de **2,50 € à 3,50 € par repas** pour le portage de repas assuré par l'un de nos partenaires (le restaurant BON ACCUEIL ou la CONCIERGERIE TREMPLIN).

- Aide soumise à condition d'âge (70 ans ou 65 ans si situation de handicap).
- Aide soumise à condition de ressources (Revenu Fiscal de Référence).

Plan canicule et grand froid

Ces plans ont pour but de veiller sur les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap, les écouter, les conseiller. Ils sont déclenchés par la Préfecture en période de très fortes chaleurs ou de grand froid.

- L'inscription est volontaire, confidentielle. Elle est faite par la personne elle-même ou un tiers (représentant légal, parent, ami...).

Bulletins disponibles à l'accueil de la mairie, sur le site internet de la commune et à Pôle Pyramide.

- Les agents et/ou les élus prennent contact avec les inscrits, s'assurent de leur état de santé et apportent, si besoin, une aide adaptée.



La rencontre festive

Une fois par an, le CCAS invite les personnes de 70 ans et plus à se retrouver pour un goûter animé.

Célébrons nos centenaires!

Parce que l'on n'a pas tous les jours 100 ans, le CCAS vous propose de fêter cet anniversaire par un moment de convivialité, aux côtés des élus et des représentants des Conseils Municipaux des Enfants et des Juniors.

Le Noël des aînés

À l'approche des fêtes de fin d'année, le CCAS offre aux personnes de 77 ans et plus le choix entre: le repas d'automne, le colis de Noël, deux repas « découverte » à la MARPA.

Aide financière individuelle

Des difficultés ponctuelles peuvent mettre en péril l'équilibre budgétaire du foyer. Des aides individuelles peuvent être délivrées par le CCAS, suite à un bilan établi par un travailleur social.

Aide alimentaire

La Banque Alimentaire de l'Ain

Les familles en difficulté peuvent bénéficier une fois par semaine d'un colis alimentaire de produits « frais » (légumes, fruits, produits laitiers...) fourni par la Banque Alimentaire de l'Ain.

→ Aide déclenchée sur présentation d'un bilan établi par un travailleur social.



L'Épicerie Solidaire

L'épicerie solidaire « Au marché Conté » se présente comme un commerce de proximité classique, qui permet aux personnes en difficultés financières de faire leurs courses en produits alimentaires, d'hygiène et d'entretien à moindre coût. Grâce aux économies réalisées, les bénéficiaires peuvent mener à bien un projet personnel (soins médicaux imprévus, achat d'urgence, facture à honorer...). Un accompagnement des bénéficiaires est assuré tout au long de leur temps d'accès pour réaliser leur projet. Aide à durée limitée.

→ Famille bénéficiant d'un suivi par un travailleur social : accès des familles sur présentation d'un projet et d'un bilan établi par le travailleur social.

→ Famille ne bénéficiant pas d'un suivi régulier par un travailleur social : accès des familles par elles-mêmes, en saisine directe (sous condition de ressources).

Aide Culture et Loisirs

Encourager l'accès à la culture, aux loisirs, au sport, pour les adultes comme les enfants.

Cette participation du CCAS s'élève à 50 % du reste à charge du bénéficiaire et est cumulable avec toutes autres aides financières (CE, Région...).

→ Une aide par bénéficiaire par an, **plafonnée à 300 €**.



Aide à l'achat de matériel informatique reconditionné

Faciliter l'accès à internet pour les démarches administratives, le télétravail, les cours à distance ou garder le lien avec ses proches, en achetant un ordinateur reconditionné chez MICRONOV (BOURG-EN-BRESSE).

→ Une aide de **100 €** par bénéficiaire, à hauteur de deux achats par foyer.

Conditions d'attribution communes à chacune de ces aides :

Vivre sur la commune et condition de ressources (Revenu Fiscal de Référence)

Mobilité & Transport

Titre de transport

Il s'agit de permettre aux habitants de bénéficier du réseau de transport en commun, afin de faciliter les déplacements, l'insertion sociale, professionnelle et les trajets scolaires, en allouant une aide partielle sur le montant des tickets.

→ Aide soumise à condition de ressources (Revenu Fiscal de Référence).

→ Plusieurs prises en charge possibles :

Carnets de 10 titres de transport (**4,40 € par carnet**), abonnement mensuel (**13,50 € par mois**), abonnement scolaire (**10 € par an**), abonnement solidaire TREMPLIN annuel (**129 € par an**).

Frais de carte : 5 € tous les 5 ans à la charge du bénéficiaire.



Transport « doux » (VÉLO)



Cette aide promeut un mode de déplacement peu onéreux, rapide, bénéfique à la santé et à l'environnement, qui constitue un outil précieux au service de la transition écologique.

→ Le CCAS prend en charge 50 % du coût de la location d'un vélo classique ou à assistance électrique, exclusivement réservé à LA STATION.

→ La caution reste à la charge du bénéficiaire.

Transport solidaire

Destinée au transport des plus de 60 ans et aux personnes à mobilité réduite, cette offre permet de se déplacer et participer aux activités animées par les associations de Saint-Denis, aux sorties sociales, culturelles, d'accès aux droits ou citoyennes.

Ce transport est assuré par des chauffeurs bénévoles du Pôle Pyramide.

S'adresser directement à Pôle Pyramide.



**Le CCAS est tenu au secret professionnel.
Tous les éléments transmis par les demandeurs
restent strictement confidentiels.**

Comment formuler ma demande ?

Ne rien engager sans être au préalable venu se renseigner auprès du CCAS car certaines aides doivent être instruites avant toute inscription.

- Contacter le CCAS et prendre les informations nécessaires et ajustées à ma demande.
- Remplir le dossier de demande (à télécharger sur le site internet de la commune ou à retirer en mairie), réunir les justificatifs et déposer le dossier à l'accueil de la Mairie ou par mail.
- L'agent du CCAS instruit la demande et informe le demandeur par courrier.

Où m'adresser ?

Pour tout renseignement

CCAS

1 place de la Mairie

01000 SAINT-DENIS-LÈS-BOURG

04 74 24 24 64 — accueilccas@stdenislesbourg.fr

du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h.

Retrouvez toutes les aides et les informations nécessaires en visitant le site internet de la commune :

www.stdenislesbourg.fr

Rubrique : À tout âge / CCAS / Aides du CCAS

